

Séance du : 16 avril 2019

n° 20/2019

**L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG  
Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

**Avaient donné pouvoir :**

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63

Présents ou représentés : 14

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET  
Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

**Excusés :**

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY  
Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

**Objet : Demande de subvention DRAC – programme culture 2019**

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015, portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur Bernard Barjou, Vice-Président, rappelle à l'assemblée ce qui a été acté dans la stratégie locale de développement du PETR du Pays Lauragais, concernant le volet Culturel qui sera accompagné par le GAL des Terroirs du Lauragais et son programme LEADER.

Le développement de la destination « Lauragais Tourisme » passe notamment par le renforcement de l'attractivité culturelle du territoire. Une politique de médiation culturelle ambitieuse va permettre une modernisation de l'offre et des supports de visite grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

La mise en réseau des acteurs de la culture et du patrimoine, notamment institutionnels (musées, médiathèques, « Grands sites Occitanie » et sites pôles « Pays Cathare »), mais également associatifs et privés, aura pour but de construire et de diffuser une offre concertée et diversifiée à l'échelle du territoire.

Parallèlement, l'engagement dans une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » va permettre de singulariser le Lauragais, de mettre en valeur et de révéler à ses habitants un riche patrimoine architectural et paysager peu ou mal connu. La construction de cette candidature offrira ainsi le cadre structurant pour développer un véritable projet culturel concerté à l'échelle du territoire, à destination des habitants, de la communauté éducative et des touristes.

En 2019 le plan d'action culture du PETR du Pays Lauragais portera en particulier sur la mise en œuvre, la coordination et le suivi des projets suivants :

- Elaboration, restitution et validation du projet culturel de territoire via la Formation-Développement et la concertation locale
- Mise en œuvre du projet culturel de territoire en mobilisant les outils, les moyens humains et les financements disponibles :
  - Animation du réseau des acteurs culturels
  - Projet de contractualisation entre l'Etat, le PETR, les EPCI et les communes concernées : Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC)
  - Plateforme web « Culture Pays Lauragais » et opérations de communication culturelle
  - Actualisation, refonte et suivi des Appels A Projet « Lauragais dans les arts » et « Itinérances, frontières, coopérations »
  - Pré-candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »

#### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

*Courriel* : pays.lauragais@orange.fr

M. le Vice-Président présente ensuite le plan de financement prévisionnel de ces opérations :

Budget Programme d'actions Culture pour 2019, avec subvention DRAC			
Dépenses	TTC	Recettes	
<b>Ingénierie culturelle</b>	<b>28 000 €</b>		
Mise en œuvre et suivi du projet culturel Co-animation Commission Culture Suivi AAP "Itinérance, frontières, coopérations"		<b>Subvention DRAC</b> <i>2ème semestre 2019</i>	<b>15 000 €</b>
Animation plateforme + communication Culture	<b>6 500 €</b>	<b>LEADER 48%</b>	<b>44 388 €</b>
Frais de participation à la FD	<b>800 €</b>		
Frais de structure : 15% du total des salaires	<b>5 175 €</b>	<b>Autofinancement PETR</b>	<b>25 087 €</b>
<b>Soutien aux projets "Lauragais dans les arts"</b>	<b>48 000 €</b>	<b>Autofinancement partenaires</b> Lauragais dans les Arts	<b>8 000 €</b>
16 Projets partenaires * 2500 €	40 000 €		
Coordination du Chef de file	8 000 €		
<b>Opérations de communication : lancement Site web, concertation-restitution FD, ...</b>	<b>4 000 €</b>		
<b>Total dépenses</b>	<b>92 475 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>92 475 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le plan d'actions prévisionnelles 2019 présenté par la Commission Culture
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement de ce programme d'actions
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document utile à cette affaire.
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr